



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/C.5/48/8
18 novembre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-huitième session
CINQUIEME COMMISSION
Point 123 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1994-1995

Centre international de calcul : projet de budget
pour l'exercice 1994-1995

Rapport du Secrétaire général

I. VUE D'ENSEMBLE

1. Le Centre international de calcul (CIC) a été créé en vertu de la résolution 2741 (XXV) que l'Assemblée générale a adoptée le 17 décembre 1970 après avoir examiné le rapport de l'Auditeur général du Canada sur le traitement électronique de l'information dans les organismes des Nations Unies (A/8072) établi à la demande du Comité administratif de coordination (CAC). L'Auditeur général avait recommandé tout particulièrement la création, en Europe, d'un centre interorganisations de traitement électronique de l'information. Le CIC, dont les bureaux se trouvent à Genève, au siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), est devenu opérationnel le 1er mars 1971. Alors qu'à cette date seuls trois organismes utilisaient ses services - Organisation des Nations Unies, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et OMS - le nombre des organismes participants s'élève aujourd'hui à 21. Le Centre dessert désormais la quasi-totalité des organismes des Nations Unies à Genève.

2. Les opérations du Centre, qui est donc un organisme interinstitutions, sont dirigées par un comité de gestion composé de représentants des chefs de secrétariat de chacun des organismes participants et du Directeur du Centre, qui relève de l'autorité directe du Comité. Les décisions sont prises par consensus.

3. Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général sur le traitement électronique de l'information et les systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies (A/C.5/31/3), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB), notant que, en vertu des arrangements alors en place, aucun organe intergouvernemental n'était chargé d'examiner le budget du Centre, a recommandé, au vu des dispositions de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, que les futurs budgets du Centre soient examinés et

approuvés par l'Assemblée générale. Cette dernière a fait sienne cette recommandation à la section III de sa résolution 31/208 du 22 décembre 1976. Le projet de budget du Centre lui a donc été présenté chaque année pour examen et approbation, conformément aux procédures qu'elle a établies.

4. A sa soixante-cinquième session, tenue en septembre 1986, le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), qui est un organe du CAC, a demandé au Comité de gestion du Centre d'envisager la possibilité de présenter le projet de budget entièrement en francs suisses - monnaie dans laquelle est libellée une grande partie des dépenses du Centre - afin de permettre une meilleure analyse du taux de croissance réelle des services fournis. Le Centre établit donc son projet de budget en francs suisses, mais, lorsqu'il le présente à l'Assemblée générale, en convertit les montants en dollars des Etats-Unis et en revoit la présentation afin qu'elle soit conforme à celle du budget-programme de l'ONU.

5. A la session qu'il a tenue les 1er et 2 octobre 1992, le Comité de gestion a conclu, après s'être penché sur la question, qu'il était possible de présenter le projet de budget du Centre sur la base d'un exercice biennal. Le projet de budget pour 1994-1995, présenté ci-après sous forme récapitulative, est le premier à avoir été établi de la sorte. Il a été soumis pour examen au CCQA (FB - Questions financières et budgétaires) à sa soixante-dix-neuvième session, tenue à Montréal du 30 août au 3 septembre 1993. Présentant ce projet de budget, le Directeur du Centre a indiqué qu'il n'avait pas été encore examiné par le Comité de gestion, lequel recommanderait peut-être des ressources supplémentaires. Les prévisions de dépenses qui sont ici présentées ont été établies sur la base des services précédemment fournis et ne prévoient pas de ressources pour de nouveaux services. Considérant le montant présenté, qui se fonde sur les demandes de services reçues des organismes participants, le CCQA n'a formulé aucune objection au projet de budget. Il a toutefois exprimé le désir d'examiner à nouveau, à sa session suivante, la question du montant demandé, si ce dernier devait être modifié à la suite d'une décision du Comité de gestion ou des décisions que devait prendre le CAC sur les activités interorganisations en matière d'information. Certains membres du CCQA ayant soulevé des questions se rapportant à l'établissement des prévisions de dépenses du Centre, le CCQA a demandé à l'OMS de se charger, à l'avenir, de l'examen technique des projets de budget avant leur présentation, ce que l'OMS a accepté de faire.

6. Les 23 et 24 septembre 1993, le Comité de gestion, réuni à Genève, a examiné à son tour le projet de budget pour 1994-1995. Bien que les prévisions relatives au financement des dépenses pour 1994-1995 (voir tableau 3), établies sur la base des services précédemment rendus, aient été approuvées en principe par les organismes participants, certains d'entre eux ont indiqué qu'ils procédaient à la révision de leurs prévisions, leur programme de travail prévoyant d'avoir recours au Centre pour de nouvelles activités et de nouveaux services. Celui-ci estime que les activités et services supplémentaires qu'il devrait exécuter et fournir à ce titre en 1994 se traduiraient par une augmentation du budget pour cette année-là de quelque 2 millions de francs suisses.

7. Le projet de budget pour 1994-1995 est fondé, entre-temps, sur les projections actuelles établies par les organismes participants concernant les services dont ils auront besoin et que le Centre est tenu de fournir. Il est à noter que ces prévisions font également partie des budgets des organismes participants et qu'elles ont été examinées par les organes directeurs de ces derniers, qui pourraient décider de les réviser. Les organismes participants sont les suivants : ONU, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Programme alimentaire mondial (PAM), Organisation internationale du Travail (OIT), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), Organisation mondiale de la santé (OMS), Organisation météorologique mondiale (OMM), Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), Centre du commerce international CNUCED/GATT (CCI), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et Organisation maritime internationale (OMI). Le CIC dessert aussi des entités non participantes : gouvernements, organisations non gouvernementales et intergouvernementales jouissant du statut consultatif auprès de l'ONU ou de l'une des institutions spécialisées, organes interinstitutions tels que le CCQA et le Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information (CCCSI), et établissements d'enseignement et instituts de recherche.

8. Pour l'exercice biennal 1994-1995, l'accent est mis sur la standardisation du contexte d'exploitation des logiciels du Centre, conforme aux normes internationales et industrielles. Les montants prévus permettront de passer facilement à des versions améliorées des logiciels d'application, de faciliter la gestion du Centre en réduisant au minimum les composantes spécialisées et personnalisées du contexte d'exploitation, d'améliorer la compatibilité entre les principales installations informatiques des organismes du système et de jeter les bases d'une meilleure utilisation des systèmes informatiques des Nations Unies par les Etats Membres, particulièrement en améliorant l'accès. L'on s'attachera également à mettre en place une exploitation en réseau qui facilitera la connectivité, tant au niveau des organismes participants que des Etats membres, leur permettant ainsi de communiquer entre eux, et l'on renforcera le contrôle de l'accès aux installations du Centre compte tenu de l'augmentation du nombre des utilisateurs. Pour répondre aux besoins des organismes participants, le Centre fournira les outils nécessaires à l'intégration des systèmes, facilitera l'installation de nouveaux systèmes par son intermédiaire et fournira le soutien requis pour l'élaboration d'un répertoire des bases de données qui facilitera la recherche de l'information contenue dans les diverses bases de données des organismes des Nations Unies.

II. PROJET DE BUDGET POUR 1994-1995

9. A la section V de sa résolution 47/219 du 23 décembre 1992, l'Assemblée générale a demandé que l'on adopte, pour le budget du Centre, un mode de

/...

présentation conforme au caractère particulier du Centre. Comme indiqué plus haut, au paragraphe 6, le projet de budget pour 1994-1995 a été établi sur la base des projections des organismes participants, lesquelles se fondent sur les besoins effectifs et sur le contenu de leur programme de travail pour 1994-1995. Après avoir reçu des organismes participants les estimations relatives aux services dont ils auront vraisemblablement besoin, le Centre détermine les ressources matérielles dont il lui faudra disposer pour répondre à la demande et, par un regroupement des dépenses analogues, établit son propre budget par catégories de dépenses. L'établissement des besoins financiers du Centre projetés pour l'exercice biennal 1994-1995 repose donc sur le volume de travail prévu et le coût effectif des ressources matérielles dont le Centre devra disposer à Genève, libellé en francs suisses. En conséquence, les montants présentés au tableau 1 ci-après sont libellés dans cette monnaie, qui permettra de mieux analyser le taux de croissance réelle des ressources du Centre et de répondre à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 47/219. Aux fins de comparaison, on trouvera également au tableau 1 les montants correspondants en dollars pour 1992-1993 qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans ses résolutions 46/186 et 47/219, ainsi que l'équivalent en dollars des prévisions établies en francs suisses pour 1994-1995 qui sont présentées pour approbation à l'Assemblée générale à la présente session. Le tableau 2 indique les postes nécessaires pour l'exercice biennal.

Tableau 1

Tableau récapitulatif des prévisions de dépenses pour 1994-1995, par objet de dépense

(En francs suisses)

Objet de dépense	Montants approuvés pour 1992-1993 ^a	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts ^b	1994-1995 Crédits demandés	1994-1995 Crédits demandés en dollars E.-U. (Taux de change : 1,44 FS pour 1 dollar E.-U.)
		Budget du CIC pour 1992-1993	Montant				
Traitements et dépenses connexes	6 324,7	8 950 000	(1 003 772)	7 946 228	512 372	8 458 600	5 874,1
Voyages autorisés des fonctionnaires	21,2	30 000	29 538	59 538	3 482	63 000	43,7
Services contractuels	316,9	450 000	(248 420)	201 580	13 420	215 000	149,3
Matériel :							
Location et entretien	11 866,0	16 784 320	(2 982 710)	13 801 610	921 390	14 723 000	10 224,3
Achats	905,3	1 290 000	(1 105 622)	174 378	25 622	200 000	138,9
Fournitures diverses (bureautique et informatique)	427,4	605 000	(190 331)	414 669	28 331	443 000	307,6
Locaux	2 507,3	3 550 000	(1 010 122)	2 539 878	160 122	2 700 000	1 875,0
Télécommunications	1 191,8	1 700 000	1 035 261	2 735 261	139 739	2 875 000	1 996,5
Frais de fonctionnement divers	89,3	125 000	(66 625)	58 375	4 625	63 000	43,7
Logiciels	2 721,6	3 850 000	985 956	4 815 956	296 044	5 112 000	3 550,1
Consultation de bases de données	395,5	560 000	603 794	1 163 794	66 206	1 230 000	854,2
Documentation technique	77,3	110 000	(53 207)	56 793	3 207	60 000	41,6
Total	26 843,3	37 994 320	(4 026 260)	33 968 060	2 174 540	36 142 600	25 099,0

^a Equivalent en dollars des Etats-Unis des montants en francs suisses approuvés par l'Assemblée générale pour 1992 et 1993 dans ses résolutions 46/186 (sect. I) et 47/219 (sect. V). Taux de change utilisé :

1992 : 1,40 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis
1993 : 1,43 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis.

^b La réévaluation des coûts comprend les éléments suivants :

- i) Réévaluation des montants approuvés pour 1992 :
 - a) Diminution découlant d'un ajustement au titre de l'inflation (l'Assemblée générale ayant approuvé un pourcentage de 4 % à sa quarante-septième session alors qu'un pourcentage de 4,65 % avait été utilisé pour établir les prévisions de dépenses pour 1992);
 - b) Augmentation correspondant à un ajustement de 3,4 % au titre de l'inflation, les chiffres de 1992 ayant été majorés pour tenir compte du taux d'inflation applicable pour 1993;
- ii) Réévaluation des montants approuvés pour 1993 : réajustement en baisse pour tenir compte du taux d'inflation révisé (3,4 % au lieu de 3,9 %);
- iii) Prise en compte d'un pourcentage de 3,4 % par an au titre de l'inflation pour 1994-1995.

/...

Tableau 2

Postes nécessaires

	1992-1993	1994-1995
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		
D-2	1	1
D-1	0	0
P-5	2	2
P-4	4	4
P-3	3	5
P-2	6	4
P-1	0	0
Total	16	16
Agents des services généraux		
G-7	1	1
G-6	3	3
G-5	0	0
G-4	4	6
G-3	7	7
G-2	3	1
G-1	0	0
Total	18	18
Total général	34	34

/...

Tableau 3

Prévisions de financement des dépenses du Centre pour 1994-1995 d'après les estimations des organismes participants
(En francs suisses)

Organisme participant	Budget du CIC pour 1992-1993			Prévisions de dépenses pour 1994-1995					Montant en dollars E.-U. pour 1994-1995 ^b
	Montant approuvé pour 1992 (A/C.5/46/8)	Montant effectif pour 1992	Montant estimatif pour 1993 (A/C.5/47/24 et Corr.1)	Montant estimatif pour 1994	Montant estimatif pour 1995	Montant estimatif total pour 1994-1995	Pourcentage d'augmentation ^a		
ONU	4 009 877	2 475 376	4 181 736	3 971 040	4 149 264	8 120 304	22,00	5 639 100	
OMS	3 994 550	2 632 217	3 790 000	3 200 000	3 360 000	6 560 000	2,10	4 555 556	
UNICEF	99 653	144 362	115 000	18 500	19 000	37 500	(85,50)	26 042	
PNUD	65 360	73 255	76 000	79 800	83 790	163 590	9,60	113 604	
OIT	274 500	335 418	388 683	446 428	409 889	856 317	18,30	594 665	
OMM	69 000	47 501	75 000	78 750	82 688	161 438	31,80	112 110	
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social	4 590	6 306	10 364	12 220	13 360	25 580	53,40	17 764	
PNUE	199 998	217 484	296 051	310 854	326 396	637 250	24,10	442 535	
GATT	800 000	485 818	670 000	703 500	738 675	1 442 175	24,80	1 001 510	
OMPI	1 795 706	1 405 933	2 350 738	2 303 365	2 582 956	4 886 321	30,10	3 393 278	
UNESCO	57 000	48 433	70 592	59 444	62 240	121 684	2,20	84 503	
CCI	419 566	411 893	623 000	555 434	598 415	1 153 849	11,50	801 284	
HCR	3 344 876	2 977 024	3 929 201	3 698 792	3 267 265	6 966 057	0,90	4 837 540	
PAM	2 264 800	1 665 009	2 285 000	1 673 800	1 590 000	3 263 800	(17,40)	2 266 528	
Banque mondiale	146 750	104 784	145 890	99 000	64 000	163 000	(35,00)	113 194	
FIDA	366 416	333 942	303 000	363 000	371 000	734 000	15,20	509 722	
ONUDI	29 000	2 012	5 226	13 875	14 178	28 053	287,60	19 481	
FMI	3 665	1 207	3 000	2 000	3 000	5 000	18,80	3 472	
FAO	15 000	48 569	50 674	51 572	51 891	103 463	4,30	71 849	
AIEA	415	134	165	1 564	1 593	3 157	955,90	2 192	
OMI	—	—	—	5 000	5 000	10 000	—	6 944	
Total	17 960 722	13 416 677	19 389 320	17 647 938	17 794 600	35 442 538	8,10	24 612 873	
Divers	314 278	2 963 148	350 000	350 000	350 000	700 000	(78,90)	486 111	
Total	18 275 000	16 379 825	19 719 320	17 997 938	18 144 600	36 142 538	0,10	25 098 984	

^a Représente la différence, en pourcentage, entre les montants estimatifs pour 1994-1995, d'une part, et les montants effectifs pour 1992 et les montants estimatifs pour 1993, d'autre part.

^b Sur la base d'un taux de change de 1,44 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis.

10. Les prévisions de dépenses pour 1994-1995 qui figurent au tableau 1 ci-dessus ont été établies selon la nouvelle méthode de présentation et d'établissement du budget qui a été utilisée pour le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995. Comme il apparaît au tableau 1, les prévisions de dépenses pour 1994-1995 s'élèvent à 36 142 600 francs suisses (soit 25 099 000 dollars sur la base d'un taux de change de 1,44 franc suisse pour 1 dollar). L'accroissement des ressources a été déterminé en comparant les ressources nécessaires pour 1994-1995, avant réévaluation des coûts, et les montants approuvés pour 1992-1993.

11. Pour que les organismes participants puissent chiffrer le coût des services qu'ils comptent utiliser, le Centre leur communique les tarifs fixés par son comité de gestion. Le tableau 3 récapitule les indications fournies par ces organismes sur l'utilisation qu'ils comptent faire des services du Centre en 1994-1995. Pour faciliter les comparaisons, on y a également indiqué le montant effectif de leurs contributions au budget de l'année 1992 et les prévisions les plus récentes pour 1993. Le budget ainsi établi comprend sous la rubrique "Autres fonds" un montant supplémentaire de 700 000 francs suisses. Selon le Centre, ce montant recouvre les recettes accessoires provenant de l'utilisation de ses installations par des organismes non participants, tels que des organes interinstitutions comme le CCQA et le CCCSI, des gouvernements et des organes intergouvernementaux, ainsi que les sommes versées par les participants dont les utilisations effectives dépassent les prévisions.

12. Les programmes de travail des organismes participants comprennent toutes sortes de projets : si certains sont très précis, d'autres sont encore vagues et les organismes intéressés n'ont pu les chiffrer. Si la situation évolue comme les années précédentes, les organismes participants réviseront leur contribution au financement des diverses activités dans le courant de l'année, à mesure que leurs programmes de travail se préciseront. Les prévisions de dépenses pour 1994-1995 qui sont ventilées par objet de dépense au tableau 1 sont récapitulées ci-après dans la description des ressources nécessaires.

III. RESSOURCES NECESSAIRES

Traitements et dépenses connexes

13. Les montants prévus représentent les traitements et dépenses connexes correspondant aux postes indiqués au tableau 2 ci-dessus, ainsi que le coût des heures supplémentaires et du personnel temporaire. L'accroissement négatif des ressources tient à ce que des crédits avaient été prévus dans le budget de 1992-1993 pour le recrutement d'un nouveau directeur du Centre et les frais de rapatriement connexes du Directeur par intérim, crédits qui ne seront pas nécessaires pendant l'exercice biennal 1994-1995.

Voyages autorisés des fonctionnaires

14. Les prévisions de dépenses correspondent aux frais de voyage des membres du Comité de gestion pour les réunions tenues ailleurs qu'à Genève et à ceux des fonctionnaires du Centre qui participent aux sessions du CCQA et du CCQAB, lorsque ces organes examinent le projet de budget du Centre, ou à des séminaires techniques ou qui se rendent au siège d'autres organismes participants.

/...

Services contractuels

15. Les ressources prévues seraient utilisées pour financer les services de consultant fournis au Centre par un spécialiste, les frais de vérification des comptes, ainsi que des services pour l'entrée de données. On pense que la plus grande partie des opérations d'entrée de données et un certain nombre de grands projets seront menés à bien par le personnel du Centre, c'est pourquoi une réduction est proposée.

Location de matériel

16. Les montants prévus à cette rubrique ont trait à la location et à l'entretien de matériel informatique et de matériel de télécommunications; des montants sont inclus pour acquérir des moyens de secours adéquats, pour relier les processeurs et pour renforcer le système de climatisation.

Achats de matériel

17. Les ressources prévues à cette rubrique permettraient d'acheter du matériel informatique (terminaux, postes de travail, imprimantes) et du matériel de télécommunications (modems, télécopieurs, télex, etc.). Etant donné que le matériel de base du CIC est maintenant installé, on prévoit un accroissement négatif des ressources.

Fournitures diverses (bureautique et informatique)

18. Les montants prévus permettront d'acheter du papier pour les ordinateurs, des bandes magnétiques et des cartouches, des microfilms et autres fournitures diverses d'informatique et de bureautique.

Locaux

19. Les montants indiqués représentent les frais de location des locaux à usage de bureaux et des locaux où est installé le matériel informatique, y compris les frais d'électricité et les coûts liés au maintien d'un environnement adéquat (température, humidité, etc. pour le matériel informatique. Vu l'évolution du marché de l'immobilier, le Centre pense que pour l'exercice biennal 1994-1995, les dépenses afférentes à la location de locaux à usage de bureaux devraient diminuer.

Télécommunications

20. Les ressources prévues permettraient de financer les frais de téléphone, de télex, de télécopie et d'envoi de télégrammes, ainsi que les frais d'utilisation des bases de données extérieures et autres dépenses. Avant 1993, les dépenses au titre des télécommunications étaient facturées directement aux organismes participants en fonction des frais effectifs et ne figuraient pas au budget du Centre. Comme suite à une recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives (Questions financières et budgétaires) pour que les frais engagés par le Centre au titre des télécommunications pour le compte des organismes participants soient imputés sur le budget du Centre, les ressources nécessaires au titre des télécommunications ont été prises en compte

/...

dans les prévisions de dépenses du Centre pour 1993. L'accroissement des ressources reflète les besoins prévus du Centre en matière de télécommunications pour l'exercice biennal.

Frais de fonctionnement divers

21. Les prévisions de dépenses à cette rubrique correspondent aux frais de transport et d'expédition du courrier ainsi qu'aux frais de fonctionnement et d'entretien des véhicules requis pour la livraison des sorties imprimées destinées aux organismes participants et autres utilisateurs. Les montants indiqués tiennent compte des dépenses au titre de la formation et des dépenses de représentation à engager durant les sessions du Comité de gestion.

Logiciels

22. Le montant prévu à cette rubrique correspond à l'achat de logiciels, aux droits d'utilisation et frais de mise à jour, ainsi qu'aux frais d'utilisation de logiciels réalisés par des sociétés indépendantes. Comme suite à l'augmentation de la puissance des unités centrales en 1993, des dépenses additionnelles sont à prévoir pendant l'exercice 1994-1995 au titre des droits d'utilisation.

Documentation technique

23. Les montants prévus permettraient d'acheter des manuels techniques, publications spécialisées et ouvrages et de financer les dépenses liées à l'élaboration des manuels de formation du CIC, d'un guide destiné aux utilisateurs et d'un répertoire des services disponibles.

IV. RECAPITULATION

24. En attendant que le CIC soit en mesure de soumettre des prévisions révisées concernant la nature et l'ampleur des nouvelles activités dont il devra se charger pour fournir des services aux organismes participants, et sous réserve des décisions que pourraient prendre les organismes participants et leurs organes délibérants respectifs concernant la révision des montants représentant leur participation au budget du Centre pour l'exercice biennal 1994-1995, l'Assemblée générale est invitée à approuver les prévisions de dépenses du Centre pour l'exercice 1994-1995, pour un montant de 36 142 600 francs suisses (soit 25 099 000 dollars sur la base d'un taux de change de 1,44 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis). Ces prévisions laissent apparaître un accroissement négatif des ressources de 4 016 260 francs suisses. Si les prévisions relatives au financement du Centre pour 1994-1995 devaient augmenter par suite de décisions prises par le Comité de gestion à sa prochaine session et de la décision que le CCQA pourrait prendre à ce sujet, des prévisions de dépenses révisées seront soumises à l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session.

25. La part des dépenses du Centre qui revient à l'ONU au titre des services que le Centre lui fournira pendant l'exercice 1994-1995 (voir le tableau 3) est estimée à 5 639 100 dollars, au taux de change de 1,44 franc suisse pour un

/...

dollar des Etats-Unis. Des ressources ont été prévues à cette fin au chapitre 26 (Activités administratives financées en commun) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1994-1995.
